



Commune de Pont de Chéruy

Protocole d'accord
relatif à la fin du contrat de délégation
du service public de l'eau potable 2009-2022

Préambule

Le contrat de délégation de service public entre la Commune de PONT DE CHERUY et la société CHOLTON pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable, devant initialement se terminer le 30/06/2021, et prolongé de 7 mois pour permettre le déroulement de la procédure de renouvellement de ce contrat de DSP par avenant, **a pris fin le 31 janvier 2022.**

La Collectivité a souhaité faire un bilan du renouvellement prévu au contrat échu.

Le présent protocole d'accord a été rédigé dans l'objectif de clôturer les engagements, opérations et enveloppes financières du renouvellement prévu au contrat 2009-2022.

Entre

La commune de PONT DE CHERUY, ci-après dénommée "la Collectivité", représentée par son Maire, Franck BRON

Et,

La société CHOLTON, représentée par son Directeur, et ci-après dénommée "CHOLTON".

Il est convenu :

Article 1 : Bilan du renouvellement

La Collectivité a réalisé un bilan en date du 14 février 2022 des opérations, recettes et dépenses imputées au renouvellement prévu au contrat 2009-2022.

Sur un engagement total portant sur le renouvellement de 1 749 compteurs, 63 branchements vétustes (hors plomb), 50 accessoires de réseaux et de 225 branchements en plomb pour un montant total de 644 896 €, il est convenu que toutes les opérations n'ont pas été effectuées.

Constatant l'absence de vétusté de certains équipements, dans une volonté de prolongement de la durée de vie de ces équipements et dans le respect de ses obligations liées à la DSP, CHOLTON n'a pas réalisé la totalité des opérations de renouvellement prévues à l'origine.

Courant 2020, constatant le retard de certains engagements notamment sur le parc compteurs, l'absence de vétusté de ces appareils et en vue du futur déploiement de la technologie « télérelève » sur ces compteurs, la Collectivité avait demandé, dans le respect de ses obligations liées à la DSP, à CHOLTON de ne pas réaliser la totalité de ces opérations de renouvellement prévues à l'origine sur ce poste.

Toutes ces opérations ayant été financées par la rémunération du contrat, le bilan met ainsi en évidence un solde positif de **57 700 € HT** en faveur de la Collectivité.

Il est à noter ces dépenses ont été validé par CHOLTON.

Article 2 : Utilisation

Cet audit ayant été finalisé après l'échéance du contrat concerné, il a été décidé, en accord avec CHOLTON, de rembourser ce solde à la Collectivité.

Celle-ci assurera ainsi le financement des opérations non réalisées afin de garantir aux usagers le bon fonctionnement de son service d'eau potable et le maintien de l'état de son patrimoine.

Article 3 : Date d'effet

Le présent protocole prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

Fait le

Pour la **commune de PONT DE CHERUY**,



Franck BRON
Maire de Pont de Chéruby

Pour **CHOLTON**,

CHOLTON SAS - Service Réseaux
197, Ancien Canal de la Madeleine - CS 90103
69440 ST-MAURICE-SUR-DARGOIRE
Tél. : 04 77 29 61 10 - Fax : 04 77 29 65 05
Siren : 074 501 267 00084 - Code APE 4221Z

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 038-213803166-20220309-DEL14_2022-DE

ARLEON SAS - Services associés
111, Boulevard de la République - 42100
Grand STANISLAW SUR MARCIGNY
RD - 42100 ST ISIDORE
03 77 28 11 10 - 03 77 28 11 10
www.arleon.com

Frank BRON
Maire de Pont de Chézy

